

CHORUS 71

LA POSTE



Déposé le 30 juin 2008

Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.



Sommaire

Point sur les réductions de postes en Saône et Loire

Question de la défense des personnels précaires et de lutte contre la précarité

Entrevue à la préfecture lors de la manifestation du 17 juin 2008 à Mâcon

Comités hygiène et sécurité

Le conseil délibératif fédéral départemental de Saône et Loire analyse l'action des deux derniers mois

page 3:

Education Nationale et Insertion : le scandale de la précarité

page 4:

On ne nous dit pas tout

page 5:

Les sanctions contre les demandeurs d'emploi existent déjà.

Fusion ANPE-ASSEDIC

Bureau FSU 71 pour 2008/2009

page 6:

Evolution de la valeur du point d'indice

Scoop: on aurait un ministre des Relations sociales et de la Solidarité!

La guerre de Bush a-t-elle coulé l'économie américaine

Si vous avez été titularisé avant le 01/01/2004...

En guise d'Editorial

Intervention FSU lors de la manifestation du 17 juin 2008 à Mâcon

Pour la FSU, cette journée arrive un peu tard.

Elle est hélas aussi le reflet des tensions syndicales.

Si le 22 mai, nous étions 8 organisations syndicales à appeler à manifester, nous ne sommes plus que 5 aujourd'hui.

Et le 10 juin, pour l'action Fonction Publique, nous n'étions que 3 au lieu de 7 le 15 mai à appeler à la grève.

Le problème, c'est que nous sommes confrontés à un président de la République et à un gouvernement qui affichent un mépris sans précédent envers les salariés et leurs représentants.

Les positions sont bloquées. Seule une action de masse, unitaire, de grande ampleur et qui résiste au temps permettrait de faire reculer président et gouvernement.

La FSU espère que le mois de septembre verra cette action de masse se construire, pour que la société française revienne à des valeurs de solidarité, de service public et de protection des plus faibles.



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE **Tel**: 03 85 43 69 69 **mail**: fsu71@fsu.fr **site**: http://sd71.fsu.fr Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *

> Prix au N° 1 € * 30 juin 2008 * Numéro 81



Point sur les réductions de postes en Saône et Loire

Collèges : la réduction de 11,6 emplois temps plein a entraîné la perte de 47 postes

Lycées professionnels : la réduction de 11 emplois temps plein a entraîné la perte de 17 postes

Lycées d'enseignement général et technologique : la réduction de 49 emplois temps plein a entraîné la perte de 51 postes

Soit au **total** : la réduction de 72 emplois temps plein a entraîné la perte de 115 postes

Pour mémoire **au niveau régional** la réduction de 212 emplois temps plein a entraîné la perte de 344 postes

L'écart entre le nombre total de suppression de poste comparé aux équivalents temps plein bien inférieur peut s'expliquer par l'utilisation des HSA.

Pour les administratifs, la suppression de postes a eu pour conséquence des mouvements forcés.

Question de la défense des personnels précaires et de lutte contre la précarité

Pour les renouvellements des EVS, c'est l'ANPE qui va trancher en Côte d'Or (en fonction du projet professionnel vérifié par l'ANPE qui, soit dit en passant, n'a pas les moyens de faire ce boulot); dans la Nièvre, c'est l'Education Nationale; Dans l'Yonne c'est le préfet; on voit bien que c'est le foutoir.

En Côte d'Or, le collectif des précaires a demandé un rendezvous auprès de la Direction Régionale de l'ANPE; le secrétaire régional du snu-anpe accompagnera la délégation pour essayer d'avoir une réponse valable pour toute la région;

Entrevue à la préfecture lors de la manifestation du 17 juin 2008 à Mâcon

Une délégation composée de la CGT, de la CFDT et de la FSU a été reçue par Christian Chastaing, sous-préfet directeur de cabinet.

Celui-ci nous avait déjà reçu le 22 mai. La délégation n'a pas répété tout ce qui avait déjà été dit, mais, constatant que rien n'avait bougé en faveur des salariés, elle a insisté sur la colère des partenaires sociaux et de l'ensemble de la population, la manque d'écoute du gouvernement, les lois imposées sans aucune concertation, les mensonges permanents, le mécontentement qui va crescendo, les manoeuvres gouvernementales.

Nous avons dit notre inquiétude d'aboutir à une explosion sociale à force de vouloir imposer une politique quoiqu'il arrive.

Nous avons exprimé notre regret de voir cette volonté de casser la solidarité entre les salariés.

Sans commentaire, Monsieur Chastaing nous a dit qu'il ferait remonter nos remarques. Est-il aussi désabusé que nous?

Comités hygiène et sécurité

Il faut refaire les délégations de la FSU, aussi bien au niveau départemental que régional ; départ en retraite, souhait de passer la main, le tout aggravé par le fait les militants de l'UNATOS ayant opté pour les collectivités territoriales ne peuvent plus siéger dans les CHS de l'Education Nationale.

Il faut trouver des candidats.

Le conseil délibératif fédéral départemental de Saône et Loire analyse l'action des deux derniers mois

Manifestations du 17 juin : 1900 manifestants en Saône et Loire, près de 1000 à Chalon, soit la moitié de celles du 22 mai ; la grève du 10 juin a été très mal suivie.

Bonne manifestation des enseignants à Paris le 18 mai, mais sans lendemain...

Il y a eu beaucoup trop d'appels à la grève et à manifestations, sans cohérence d'ensemble, qui ont démotivé aussi bien les adhérents que l'ensemble des collègues; les tensions et rivalités entre organisations syndicales n'ont pas arrangé les choses; plutôt qu'une montée en pression, on arrive fin juin avec une baisse de la mobilisation;

Le mécontentement est très fort, mais on n'arrive pas à le cristalliser.

Malgré une situation très grave pour l'ensemble des services publics, malgré le risque de voir une privatisation complète des services de l'Etat, comme aux Etats-Unis, nous ne sentons pas une volonté des salariés de vouloir en découdre pour mettre un frein aux objectifs de Sarkosy et de son gouvernement.

En terme d'action, il n'est pas envisageable de démarrer quelque chose moins de 3 semaines après la rentrée scolaire de septembre.

La CGT appelle déjà à une grève le 7 octobre,

L'UNSA affiche déjà un appel aux autres organisations pour une action en octobre ;

Mais faut-il continuer à courir devant tout le monde en appelant à des actions mal suivies ou faut-il laisser le temps à tous de prendre conscience de l'ampleur du mal pour lancer l'action?

La FSU 71 restera attentive à tout signe qui permettra de relancer l'action.



Syndicat National Unitaire ANPE BOURGOGNE



EDUCATION NATIONALE ET INSERTION : LE SCANDALE DE LA PRECARITE

Le 20 juin 2008, une délégation de salariés précaires de l'Education Nationale, de représentants de la FSU et du SNU ANPE est reçue par la directrice régionale de l'ANPE et la directrice régionale adjointe de la DRTEFP (direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle), avec l'objectif de connaître l'avenir des **Emplois Vie Scolaire** en Contrat d'Avenir ou en Contrat d'Accès à l'Emploi. Le nombre de salariés concernés est de 1400 pour la Bourgogne dont 730 pour la Côte d'Or.

Nous avons obtenu plusieurs infos:

- Les postes d'aide à la direction et d'aide aux élèves handicapés dans le primaire sont conservés. Les autres postes et notamment ceux du secondaire sont supprimés (soit 120 postes en Côte d'Or).
- Les arbitrages quant à la durée de renouvellement seront fixés par le Préfet de Région avant le 27 juin, en fonction des contraintes budgétaires.
- Les conseillers ANPE sont chargés de valider la reconduction du contrat au vu du projet professionnel de chaque personne.

Encore une fois, la politique gouvernementale de lutte contre la précarité n'est qu'une vaste pantalonnade.

L'an dernier à la même époque, du fait de l'impréparation des inspections académiques et du non respect de la loi par l'Education Nationale (obligation de formation et/ou d'accompagnement), les renouvellements ont été pour la plupart automatiques.

Rappelons que l'Education Nationale, premier employeur de contrats aidés (environ 50 000) et ce depuis la création des TUC, a obtenu pour embaucher plus de personnel, une dérogation à l'obligation d'accompagnement et de formation des personnels en contrats aidés.

Pour obtenir le droit d'avoir encore des contrats aidés, l'Education Nationale s'est enfin engagée à mettre en place un accompagnement des personnels en CA et CAE.

MAIS AUJOURD'HUI ON DEMANDE AUX PRECAIRES DE JUSTIFIER D'UN PROJET PROFESSIONNEL DEVANT LE CONSEILLER ANPE POUR VALIDER LE RENOUVELLEMENT DE LEUR CONTRAT!

POUR CELA, IL FAUDRA QUE L'ANPE BOURGOGNE RECOIVE 1400 PERSONNES ENTRE LE 27 JUIN ET LE 30 JUIN!

Comment faire en 20 minutes d'entretien, alors que l'on ne connaît pas la personne en CA/CAE et que cette même personne n'a pas pu bénéficier d'accompagnement pour travailler sur son projet ? Nous avons même eu droit à des menaces de la part de la DRTEFP: « si c'est comme cela, je fais supprimer tous les contrats dans l'Education Nationale! » ... sans compter une explication de ce qu'est le métier de conseiller à l'emploi ... Ambiance, ambiance!

AUSSI, DEVANT L'INCONSEQUENCE ET LE MEPRIS DES DECIDEURS QUANT AU DEVENIR DE 1400 PERSONNES, LE SNU ANPE FSU APPELLE LES AGENTS A **VALIDER TOUTES LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT** DANS L'EDUCATION NATIONALE, SANS AUCUNE EXCEPTION.

Dijon, le 24/06/08

On ne nous dit pas tout

La politique de casse des solidarités menée par le Gouvernement de N Sarkozy et F Fillon s'applique à toutes les fonctions publiques, à l'E.N et aussi dans les services de la Santé de la Jeunesse et des Sports. Dans le domaine du Sport et de l'Education Physique, principal champ de syndicalisation du Syndicat National de l'Education Physique (SNEP), les effets du changement d'idéologie vont être importants

Depuis 1970 l'Etat, poussé par le syndicat majoritaire (le SNEP représente 85% des voix aux élections professionnelles), a considéré que le "sport pour tous " " l'éducation physique à l'école " " le sport scolaire UNSS " " les mouvements d'éducation populaire " étaient des vecteurs de démocratisation culturelle et d'équilibre sociétal. Plus le service public offrait de possibilités à la population de découvrir des activités sportives, de loisir, d'entretien, plus la vie sociale en bénéficiait. Les visées hygiénistes de promotion de la santé s'accompagnaient à la fois du recrutement des cadres nécessaires au Ministère de la Jeunesse et des Sports, des Professeurs dans le second degré et d'un plan de construction d'équipements sportifs sans précédent.

Aujourd'hui on pourrait croire, si on se fiait aux annonces médiatiques du Président, de X Darcos, de B Laporte ou R Bachelot qu'un développement du sport à l'Ecole allait enfin voir le jour.

Nous allons analyser quelques faits qui contredisent les promesses.

· " Il faut plus de sport à l'école " N Sarkozy septembre 2007

- En primaire, les programmes d'EPS sont vidés de toute contrainte d'organisation : plus d'horaire hebdomadaire, plus de nombre de séances, contenus non définis. On abandonne la référence aux 3h/semaine.

- En collège, le huitième pilier du socle commun de la loi Fillon concernant l'EPS et la motricité promis par N Sarkozy n'existe plus. Seul le " savoir nager 100m " en fin de 3è pourrait être considéré comme un progrès s'il était accompagné d'un plan national de construction de piscine, ce qui n'est pas le cas.
- En lycée l'horaire semaine est toujours de deux heures : une misère eu égard aux attentes des jeunes. Les conditions d'enseignement sont dégradées avec des groupes de pratique dépassant régulièrement les 30 élèves, alors que le monde sportif exerce avec des normes d'encadrement ne dépassant pas les 15 à 20 jeunes par groupe. Le ministre Darcos et les députés de la majorité suppriment les dédoublements de classe en fermant les postes de professeurs.

· " Tous les élèves vont apprendre à nager " B Laporte Avril 2008

Encore une annonce! Des conventions sont prévues entre les clubs de Natation volontaires et l'Etat (en S&L seuls 3 clubs ont répondu présents) pour proposer des leçons de natation pendant les vacances d'été. Mais il n'y a pas des piscines partout. Quid du milieu rural? Il serait préférable de donner les moyens aux enseignants dans les écoles de la République pour apprendre à nager à tous les gosses.

Cette annonce est encore " une goutte d'eau dans l'océan des besoins "...

· " Nous allons nous occuper des orphelins de 16h " N. Sarkozy

Des sommes énormes ont été affectées à l'accompagnement éducatif (volet sportif = 16,8 Millions d'€ pour les " orphelins de 16h; Cet argent a été trouvé en transformant 3500 des 11 000 suppressions de postes de professeurs en Heures Supplémentaires.

La mise en place de l'accompagnement s'est faite sans aucun contrôle pédagogique, les qualifications des intervenants n'ont pas été vérifiées, la présence des élèves n'est pas relevée. Aucun bilan de fin d'année n'a été fait. Une minorité d'élèves en a profité. Ce dispositif essentiellement encadré par des éducateurs sportifs, moins qualifiés donc moins payés, se transforme en concurrence organisée des Associations Sportives des collèges et des Lycées. Et malgré ces dérives avérées, l'expérience va être généralisée à tous les collèges de France à la prochaine rentrée!

En comparaison, la subvention du Ministère de l'Education Nationale à l'UNSS n'est que de 2,6 Millions d'€ pour un Million d'élèves licenciés soit 2,6€ par élève! Le montant de cette subvention est identique depuis ...1989! Ce qui oblige les familles à mettre la main à la poche... La bagarre pour la démocratisation de l'accès au sport passe par l'Ecole et le service public du Sport Scolaire.

Ce qui pilote l'ensemble de ces annonces et contre-réformes est la diminution des effectifs d'enseignants et comme cette mesure est impopulaire, le gouvernement la farde de bonnes intentions en s'appuyant au passage sur les bénévoles du monde sportif qui, faute de moyens pour faire fonctionner les clubs, collaborent au système.

Le Service public du Sport et de l'Education Physique est une cible sensible pour ce gouvernement anti-social qui se moque de l'intérêt collectif. En prendre conscience est un premier pas vers la mobilisation. Le SNEP71 appelle à l'unité syndicale pour s'opposer à la politique actuelle très néfaste pour les personnels et les élèves.

La rentrée sera, à n'en pas douter, le moment de rappeler notre exigence de qualité du service public d'éducation pour tous.

Les sanctions contre les demandeurs d'emploi existent déjà.

Avec le nouveau projet de loi sur l'offre raisonnable d'emploi, le gouvernement n'innove pas, mais il va augmenter la pression!

Attention au carnage : voyez déjà ce que reçoivent actuellement les demandeurs d'emploi :

La lettre reproduite ci-contre a été envoyée fin avril 2008 à une demandeuse d'emploi de Saône et Loire. Elle se passe de commentaires ...



Plumé jusqu'au croupion...!

Madame,

Par lettre du 7 avril 2008, je vous indiquais que j'envisageais de prendre à votre égard une décision de réduction de vos allocations chômage, l'Assedic de Chalon m'ayant informé d'une insuffisance de recherche d'emploi suite à un entretien le 25 mars.

De l'examen de votre situation, il apparaît que :

- vous êtes réinscrite comme demandeur d'emploi depuis le 2 janvier 2008
- vous n'avez pas repris d'emploi depuis la fin de votre dernier contrat de travail chez xxxxx en décembre 2007.
- vous recherchez un emploi de serveuse dans la restauration (secteur professionnel en tension).

Suite à mon courrier du 7 avril vous avez pris contact avec mes services pour expliquer que vous n'avez pas le permis de conduire et n'êtes pas mobile mais n'envisagez pas de solution pour améliorer votre mobilité.

Vous m'avez transmis la lettre du 15 avril 2008 de M xx, postulant à la reprise du café de xxxx, qui confirme vous avoir rencontré pour un entretien en vue d'un poste de serveuse le 1^{er} juin 2008.

Ces éléments ne caractérisant pas une démarche active et permanente de recherche d'emploi ; l'absence d'éléments plus convaincants sur vos démarches de recherche d'emploi ne me permet pas de remettre en cause la sanction envisagée.

Je suis donc conduit à constater que vous ne pouvez légalement bénéficier du revenu de remplacement prévu par l'article L 351.1 du Code du travail et j'ai décidé, en application de l'article R 351.28 du Code du Travail, de réduire de 20% le montant de vos allocations pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} avril 2008.

Je vous informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux.

Le recours doit être formé dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision. Le respect de ce délai vous donnera la possibilité de former un recours contentieux devant le tribunal administratif en cas de rejet de votre recours gracieux.

Le recours gracieux doit être adressé au Service de Contrôle de la Recherche d'Emploi : D.D.T.E.F.P. :952, Avenue de Lattre de Tassigny - 71031 Maçon Cedex -

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mas salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental du Travail, l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

Bureau FSU 71 pour 2008/2009

Les décharges pour la FSU 71 seront distribuées entre :

Pour le SNUTEFI (syndicat national unitaire travail emploi formation insertion) : Philippe Dormagen

pour le SNES (syndicat national des enseignements de second degré) : Martial *G*risot, Bruno Himbert et Jacqueline Kempton

Pour le SNASUB (syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques): Christine Canon

Pour le SNUIPP (syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et pegc) : Paul Barday

Christine Canon et Philippe Dormagen ont également des décharges pour le fonctionnement du conseil fédéral régional de Bourgogne.

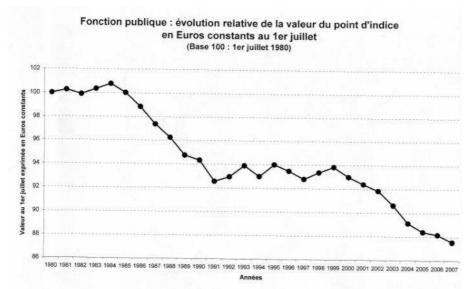
Fusion ANPE-ASSEDIC

la fusion est en route, rien ne semble vouloir l'arrêter, et pourtant cela va consommer une somme d'énergies sans commune mesure avec l'intérêt collectif qui pourra en résulter.

Mais bien avant la fusion, le travail à l'ANPE a changé. Dans la droite ligne du contrôle des demandeurs d'emploi, comme ci-dessus, il est plus important pour l'institution de compter le nombre de personnes reçues que de mesurer la qualité de ce qu'on leur propose.

Travailler à l'ANPE aujourd'hui, c'est être confronté à cette perte du pouvoir d'agir, cette difficulté de faire le travail pour lequel on pense avoir été recruté. La satisfaction des objectifs chiffrés s'est ainsi superposée à la réalité du service rendu

Le nombre d'agents qui démissionnent pour ces motifs est en constante augmentation. Voici ce qu'a écrit l'un d'eux : "Dans mon travail, je n'arrive plus à porter les valeurs de l'ANPE d'aujourd'hui, et c'est si fort, le dilemme avec ma conscience, que je ne peux plus exercer sereinement mon métier."



Pouvoir d'achat dans la fonction publique

Le tableau ci-contre est clair et ne fait que rappeler ce que l'on répète depuis un certain temps : la valeur du point d'indice chute régulièrement, et avec elle la reconnaissance sociale des métiers de la Fonction Publique.

Les augmentations du point décidées par le gouvernement : +0,5% au 1er mars, +0,3% le 1er octobre, soit en moyenne +0,56% sur l'année.

La perte de pouvoir d'achat du point pourrait ainsi atteindre près de 3% en 2008!

Scoop : on aurait un ministre des Relations sociales et de la Solidarité!

Le Télérama de la semaine du 21 juin ironise sur les fonctions de Xavier Bertrand.

La fin de l'article est décapante :

"En lisant jusqu'au bout le long intitulé de son ministère, on découvre que Xavier Bertrand est aussi ministre de la Solidarité. Et là, on atteint carrément le burlesque. Membre éminent d'un gouvernement et chouchou d'un président qui n'ont de cesse de démolir toutes les formes de solidarité sociale (travailleurs/chômeurs, bien-portants/malades, actifs/retraités), Xavier Bertrand ose se proclamer ministre de la « Solidarité ». Curieuse époque tout de même, où les mots sont ainsi vidés de leur sens. Sans doute est-ce cela la modernité dont Xavier Bertrand et consorts nous rebattent les oreilles. « Modernité », justement. En voilà un mot complètement tordu par ceux qui nous gouvernent. Seraient « modernes » toutes les mesures qui tendent à nous ramener un demi-siècle en arrière, avant les réformes inspirées par le Conseil national de la Résistance, qui ont largement contribué à améliorer nos protections collectives en matière de travail, de retraite ou de santé... A ce compte-là, comment s'étonner qu'elles se jouent aujourd'hui dans la rue, les « relations sociales » ?" (Michel Abescat)

La guerre de Bush a-t-elle coulé l'économie américaine?

Encore un article du Télérama de la semaine du 21 juin qui éclaire notre lanterne :

"Les chiffres des morts et des destructions sont connus. La situation intérieure des Etats-Unis l'est moins : pour le seul mois d'avril, le déficit commercial a atteint le record de 60 milliards de dollars, ...

Et si la guerre en Irak avait porté un coup fatal à l'économie américaine et accru tous les déséquilibres mondiaux ? Une guerre à $3\,000$ milliards de dollars $!\dots$

...«... Rumsfeld venait de réclamer au Congrès une hausse de 11 % du budget de l'armée ». Il annonçait donc une réduction des effectifs dans le seul but de transférer « une part beaucoup plus grande des fonds publics dans les coffres des entreprises privées ». Ce discours appliquait « le principe fondateur du régime Bush : le gouvernement a pour mission non pas de gouverner, mais bien de sous-traiter cette tâche au secteur privé ». Dans les années 1980-1990, et sans interruption même sous l'administration Clinton, l'eau, l'électricité, les autoroutes, la gestion des ordures avaient été privatisées. Ne restait que le « tronc » de l'Etat : l'armée, les prisons, la surveillance des frontières... "

La suite de l'article explique comment l'administration Bush a mis en oeuvre cette politique.

SI VOUS AVEZ ETE TITULARISE(E) AVANT LE 01.01.2004...

... il ne vous reste plus que jusqu'au 31.12.2008 pour faire valider (c'est à dire faire prendre en compte pour votre retraite, quelle que soit la date où elle interviendra) vos services de non titulaire, qu'ils aient été effectués à temps complet ou à temps partiel: il s'agit de services d'auxiliaire, de temporaire, de contractuel, dans votre ministère actuel ou dans un autre, ou encore pour une collectivité territoriale, et même effectués à l'étranger. Cette validation peut avoir une importance primordiale, en particulier pour les mères dont les enfants sont nés alors qu'elles n'étaient pas titulaires.

Le dossier est à se procurer auprès de son établissement ou du service du personnel de son ministère (rectorat pour l'EN).

Votre syndicat est à votre disposition pour des renseignements plus précis ou pour des simulations : n'hésitez pas à le contacter.